

CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL

Toutes spécialités
SESSION 2020

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY, Monsieur Francis CAMMAL

Textes de références

Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Décret n°2009-753 du 22 juin 2009 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux

Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

INTRODUCTION

Il s'agit du septième concours d'attaché territorial organisé par les Centres de gestion.

En effet, depuis le 1er janvier 2010, ce sont les centres de gestion, établissements publics administratifs qui organisent la quasi-totalité des concours de la Fonction Publique Territoriale (à l'exclusion des concours de catégorie A+ : administrateur, ingénieur en chef et conservateur du patrimoine et des bibliothèques qui restent au CNFPT) – article 62 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 modifiée.

En 2010, les centres de gestion ont adopté pour l'ensemble des concours et examens transférés, un mode d'organisation identique à celui du CNFPT, à savoir une organisation dans un cadre interrégional.

Les sessions 2010, 2011 et 2016 ont été organisées par le CIG de la Grande Couronne, puis les sessions 2012, 2014 et 2018 par le CIG de la Petite Couronne. En raison du nombre de lauréats à ce concours encore valablement inscrits sur liste d'aptitude, le cadencement de ce concours a été revu à partir de 2012, d'annuel il est devenu biennuel, et, est organisé depuis en alternance avec l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché territorial principal.

De plus, étant désormais organisé tous les deux ans, chaque CIG prend en charge une seule session du concours. Le concours de la session 2022 sera donc ouvert par le CIG de la Petite Couronne.

Sur l'ensemble du territoire, 12 centres de gestion étaient organisateurs de ce concours en 2020 dont 8 en métropole et 4 en Outremer :

| Inter-région | Centre de gestion organisateur |
|---------------------------------------|---|
| Rhône Alpes / Auvergne | CDG 69 (Rhône) – 5 spécialités ouvertes |
| Nouvelle aquitaine-Occitanie | CDG 33 (Gironde) – 3 spécialités ouvertes |
| Grand Est/Bourgogne/Franche-Comté | CDG 54 (Meurthe et Moselle) – 5 spécialités ouvertes |
| Nord – Hauts de France | CDG 59 (Nord) – 5 spécialités ouvertes |
| Grand Ouest | CDG 35 (Ille et Vilaine) – 5 spécialités ouvertes |
| Provence – Alpes Côte d'Azur / Corse | CDG 13 (Bouches du Rhône) – 5 spécialités ouvertes CDG 2A (Corse du Sud) -1 spécialité |
| Ile de France – Centre – Val de Loire | CIG de la Grande Couronne – 5 spécialités ouvertes |

| | |
|------------------|---|
| <u>Outre-mer</u> | |
| Guadeloupe | CDG 971 (Guadeloupe) – 3 spécialités ouvertes (1) |
| Martinique | CDG 972 (Martinique) – 3 spécialités ouvertes (1) |
| Guyane | CDG 973 (Guyane) – 3 Spécialités ouvertes (1) |
| Réunion | CDG 974 (Réunion) – 5 spécialités ouvertes (2) |

(1) : sujets dédiés (2) : sujets métropolitains

Une convention a été établie entre les centres de gestion de l'Inter-région Ile-de-France – Centre – Val de Loire confiant l'organisation de ce concours au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile de France.

Ainsi, le concours de la session 2020 comme pour les sessions précédentes comprend 5 spécialités qui ont été ouvertes pour les trois voies de concours (concours externe, interne et troisième concours) :

- ◆ Administration Générale
- ◆ Gestion du Secteur Sanitaire et Social
- ◆ Analyste
- ◆ Animation
- ◆ Urbanisme et développement des territoires

Il convient de souligner, en outre, que les concours et examens professionnels transférés sont organisés sur la base de cadrages d'épreuves nationaux et de sujets pour les épreuves écrites qui sont eux aussi nationaux.

A cette fin, une cellule pédagogique nationale a été constituée en 2010. Le processus d'élaboration des sujets est identique pour l'ensemble des concours et examens professionnels transférés : cadrage des épreuves avec des professionnels et des représentants du CNFPT, travail technique sur les propositions de sujets, choix des sujets lors d'une Conférence des Présidents de jurys.

Le CDG du Rhône, le CIG de la Petite Couronne et le CDG de Meurthe et Moselle, comme pour la session précédente, ont conduit l'élaboration des sujets nationaux des épreuves écrites, utilisés à la même date, le mardi 22 juin 2021 et aux mêmes heures par tous les CDG organisateurs de métropole ainsi qu'à la Réunion. Les Centres de gestion de Guadeloupe, Martinique et Guyane en raison du décalage horaire ont bénéficié d'un sujet dédié pour l'épreuve de composition du concours externe et les sujets des épreuves de notes et de rapports étaient ceux utilisés en métropole.

Enfin, il convient de signaler que les épreuves écrites d'admissibilité, initialement prévues le 19 novembre 2020, ont dû être reportées au 22 juin 2021 en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19 et de la fermeture des salles pouvant recevoir des candidats. La plupart des salles de concours ont été indisponibles de la mi-octobre 2020 au mois de Mai 2021.

LES MISSIONS D'UN ATTACHE TERRITORIAL

Les attachés territoriaux constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie A au sens de l'article 13 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires. Ce cadre d'emplois comprend les grades d'attaché, d'attaché principal et d'attaché hors classe. Le grade de directeur territorial est placé en voie d'extinction.

Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme.

Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comprenant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique.

Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale, culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service.

Ils peuvent, en outre, occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales, des mairies d'arrondissement ou de groupe d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille et des conseils de territoire de la métropole d'Aix Marseille-Provence assimilés à des communes et des établissements publics locaux assimilés dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié.

LES CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

CONCOURS EXTERNE

Le concours externe est ouvert aux candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique et justifiant d'un des titres ou diplômes suivants :

- Une licence,
- ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (baccalauréat + 3 ans d'études supérieures)
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes mentionnés ci-dessus.

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par le statut particulier, le concours est ouvert :

- Aux pères ou mères de 3 enfants et plus,
- Aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.
- Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

En effet, les candidats qui ne sont pas en possession des titres ou diplômes requis, peuvent obtenir une équivalence de diplôme s'ils sont titulaires d'un titre ou diplôme de niveau similaire ou différent obtenu en France ou dans un autre Etat que la France, et, le cas échéant, s'ils ont une expérience professionnelle en complément ou en l'absence de tout diplôme. Les centres de gestion organisateurs du concours sont chargés de se prononcer sur les demandes d'admission à concourir émanant de candidats ne possédant pas l'un des titres ou diplômes réglementairement requis.

En ce qui concerne la reconnaissance du niveau des diplômes délivrés hors zone Europe, les personnes titulaires de tel diplôme ont été invitées à joindre à leur dossier d'inscription une attestation de reconnaissance de niveau d'études de leur diplôme, qui permet de le comparer avec les diplômes délivrés par l'Etat français. Ces attestations de reconnaissance de niveau d'études pour des diplômes non européens peuvent être obtenues auprès du Centre ENIC-NARIC.

En 2020, 68 candidats relevaient de l'équivalence de diplôme ou de la reconnaissance de l'expérience professionnelle : 15 d'entre eux ont été refusés (diplôme de niveau insuffisant et/ou expérience professionnelle insuffisante), soit 19,23%. 1 dossier restait en attente de l'attestation ENIC NARIC lors des épreuves écrites d'admissibilité mais le candidat concerné n'a pas été déclaré admissible.

45 candidats ont reçu une décision favorable (66,17 %). 6 candidats dont les dossiers étaient incomplets ne se sont pas présentés aux épreuves écrites d'admissibilité (8,82 %).

A noter pour la session 2020 : Le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié précise que : « Nonobstant les dispositions de l'article 7 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 susvisé, pour les voies d'accès à la fonction publique territoriale, lorsqu'un concours est en cours ou a été ouvert pendant la période mentionnée à l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée (soit le 31/12/2020), les candidats aux concours externes fournissent à l'autorité organisatrice au plus tard à la date d'établissement de la liste classant par ordre alphabétique les candidats déclarés admis par le jury, soit la copie du titre ou du diplôme requis, soit la copie du titre ou diplôme obtenu dans leur Etat d'origine et reconnu comme équivalent aux diplômes français requis, soit la décision rendue par la commission d'équivalence, »

Les candidats du concours externe d'attaché territorial de la session 2020 avaient donc la possibilité de fournir leurs diplômes ou la décision d'équivalence jusqu'au jury d'admission prévu le 15 décembre 2021.

Seuls 3 candidats auraient pu être concernés par ces dispositions mais ils n'ont pas été déclarés admissibles.

CONCOURS INTERNE

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé (soit au 01/01/2020), de quatre années au moins de services publics.

Le concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné au 2^{ème} alinéa de l'article 36 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Par ailleurs, ils devaient être en fonctions à la date de clôture des inscriptions, soit pour cette session au 4 juin 2020.

TROISIÈME CONCOURS

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, à la date de la 1^{ère} épreuve (soit au 22 juin 2021), d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature (y compris les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, les périodes relatives à une décharge syndicale soumise aux dispositions de l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée); d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale; d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association, (membres du bureau)

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané, ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

La prise en compte de ces activités n'est possible que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire à l'exception des agents bénéficiant d'une décharge syndicale (article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée).

Les données chiffrées des deux dernières sessions de ce concours (2018 et 2020) permettent une étude comparative intéressante.

CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL – session 2018 organisé par le CIG de la Petite Couronne pour l'inter-région Ile-de-France – Centre-Val-de-Loire

CONCOURS EXTERNE

| Spécialités | Nombre de postes ouverts | Nombre de candidats inscrits | Nombre de candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité | Seuil d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission | Seuils d'admission | Nombre de candidats admis |
|--------------|--------------------------|------------------------------|--|-----------------------|---------------------------------|---|--------------------|---------------------------|
| ADG | 410 | 2798 | 1441 | 10 / 20 | 513 | 494 | 11 / 20 | 305 |
| GSSS | 16 | 140 | 68 | | 23 | 23 | 12,08 / 20 | 9 |
| Analyste | 5 | 32 | 16 | | 3 | 3 | 11,04 / 20 | 1 |
| Animation | 16 | 115 | 56 | | 16 | 16 | 11,42 / 20 | 8 |
| Urba | 16 | 233 | 103 | | 29 | 29 | 11,25 / 20 | 11 |
| TOTAL | 463 | 3318 | 1684 | | 584 | 565 | | 334 |

CONCOURS INTERNE

| Spécialités | Nombre de postes ouverts | Nombre de candidats inscrits | Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | Seuils d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission | Seuils d'admission | Nombre de candidats admis |
|--------------|--------------------------|------------------------------|---|------------------------|---------------------------------|---|--------------------|---------------------------|
| ADG | 210 | 4941 | 3062 | 11 / 20 | 726 | 710 | 11,67 / 20 | 317 |
| GSSS | 9 | 509 | 293 | 12,50 / 20 | 39 | 38 | 13,50 / 20 | 17 |
| Analyste | 3 | 50 | 29 | 10 / 20 | 12 | 11 | 10,83 / 20 | 6 |
| Animation | 9 | 536 | 350 | 13 / 20 | 35 | 34 | 12,72 / 20 | 17 |
| Urba | 9 | 181 | 108 | 12 / 20 | 34 | 33 | 13,11 / 20 | 17 |
| TOTAL | 240 | 6217 | 3842 | | 846 | 826 | | 374 |

TROISIEME CONCOURS

| Spécialités | Nombre de postes ouverts | Nombre de candidats inscrits | Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | Seuils d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission | Seuils d'admission | Nombre de candidats admis |
|--------------|--------------------------|------------------------------|---|------------------------|---------------------------------|---|--------------------|---------------------------|
| ADG | 80 | 610 | 421 | 11 / 20 | 123 | 121 | 11,19 / 20 | 78 |
| GSSS | 5 | 50 | 28 | 10 / 20 | 6 | 6 | 11,72 / 20 | 4 |
| Analyste | 2 | 13 | 10 | 10 / 20 | 3 | 3 | 11,06 / 20 | 2 |
| Animation | 5 | 47 | 40 | 11 / 20 | 10 | 9 | 12,61 / 20 | 5 |
| Urba | 5 | 15 | 12 | 10 / 20 | 5 | 5 | 11,61 / 20 | 2 |
| TOTAL | 97 | 735 | 511 | | 147 | 144 | | 91 |

Il convient de préciser que le jury de la session 2018 a décidé des transferts de postes suivants

- 2 postes du troisième concours et 105 postes du concours externe – spécialité ADG vers le concours interne – spécialité ADG
- 1 poste du troisième concours et 7 postes du concours externe – spécialité GSSS vers le concours interne – spécialité GSSS
- 3 postes du concours externe – spécialité analyste vers le concours interne – spécialité analyste
- 8 postes du concours externe – spécialité animation vers le concours interne – spécialité animation
- 3 postes du troisième concours et 5 postes du concours externe – spécialité urbanisme vers le concours interne – spécialité urbanisme

CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL – session 2020 organisé par le CIG de la Grande Couronne pour l'Inter-région Ile-de-France – Centre – Val de Loire

CONCOURS EXTERNE

| Spé | Nombre de postes | Nombre de candidats autorisés à concourir | Nombre de candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité | Seuil d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents à l'épreuve obligatoire d'admission | Seuil d'admission | Nombre de candidats admis |
|--------------|------------------|---|--|-----------------------|---------------------------------|--|-----------------------|---------------------------|
| ADG | 348 | 1686 | 828 | 10 / 20 70 points | 256 | 255 | 10 / 20 120 points | 188 |
| Animation | 32 | 105 | 55 | | 14 | 14 | | 11 |
| Analyste | 23 | 21 | 12 | | 9 | 9 | | 5 |
| GSSS | 48 | 164 | 85 | | 18 | 18 | | 17 |
| Urba | 54 | 239 | 130 | | 29 | 29 | | 22 |
| TOTAL | 505 | 2215 | 1110 | | 326 | 325 | | 243 |

CONCOURS INTERNE

| Spé | Nombre de postes | Nombre de candidats autorisés à concourir | Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | Seuils d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission | Seuils d'admission | Nombre de candidats admis |
|--------------|------------------|---|---|-------------------------|---------------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|
| ADG | 173 | 3274 | 2094 | 11,50/20 (46 points) | 478 | 471 | 11,08/20 (99.72 points) | 315 |
| Animation | 15 | 401 | 286 | 11,50/20 (46 points) | 51 | 48 | 11,75/20 (105.72 points) | 28 |
| Analyste | 11 | 39 | 30 | 10/20 (40 points) | 9 | 9 | 10/20 (90 points) | 6 |
| GSSS | 24 | 435 | 287 | 11,50/20 (46 points) | 62 | 60 | 10,22/20 (92 points) | 44 |
| Urba | 27 | 161 | 112 | 10/20 (40 points) | 25 | 25 | 10/20 (90 points) | 16 |
| TOTAL | 250 | 4310 | 2809 | | 625 | 613 | | 409 |

TROISIEME CONCOURS

| Spé | Nombre de postes | Nombre de candidats autorisés à concourir | Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | Seuil d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission | Seuils d'admission | Nombre de candidats admis |
|--------------|------------------|---|---|-----------------------|---------------------------------|--|--------------------|---------------------------|
| ADG | 58 | 456 | 297 | 10/20 (40 points) | 122 | 118 | 11/20 (99 points) | 61 |
| Animation | 5 | 46 | 33 | 10/20 (40 points) | 11 | 11 | 11 (99 points) | 5 |
| Analyste | 4 | 13 | 10 | 10/20 (40 points) | 5 | 5 | 10 (90 points) | 4 |
| GSSS | 8 | 44 | 34 | 10/20 (40 points) | 14 | 14 | 10 (90 points) | 7 |
| Urba | 9 | 33 | 21 | 10/20 (40 points) | 5 | 5 | 10 (90 points) | 2 |
| TOTAL | 84 | 592 | 395 | | 157 | 153 | | 79 |

TAUX DE REUSSITE AU CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL DE LA SESSION 2018

| CONCOURS | EXTERNE | INTERNE | TROISIEME CONCOURS |
|---|---------|---------|--------------------|
| Par rapport au nombre d'inscrits | 10.06 % | 6.01 % | 12.38 % |
| Par rapport au nombre de présents aux (à) (l') épreuve(s) d'admissibilité | 19.83 % | 9.73 % | 17.80 % |
| Par rapport au nombre de candidats admissibles | 57.19 % | 44.20 % | 61.90 % |

TAUX DE REUSSITE AU CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL DE LA SESSION 2020

| CONCOURS | EXTERNE | INTERNE (avec transfert de postes) | TROISIEME CONCOURS |
|---|---------|------------------------------------|--------------------|
| Par rapport au nombre d'inscrits | 10,97 % | 9,48% | 11.61 % |
| Par rapport au nombre de présents aux (à) (l') épreuve(s) d'admissibilité | 21.89 % | 14.56 % | 20 % |
| Par rapport au nombre de candidats admissibles | 74.53 % | 65,44 % | 50.31 % |

TAUX DE COUVERTURE DU NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL DE LA SESSION 2018

| CONCOURS | Nombre de postes initial | Nombre de candidats admis (avec les transferts de postes) | Taux de couverture |
|--------------------|--------------------------|---|--------------------|
| INTERNE | 240 | 374 | 155.84 % |
| EXTERNE | 463 | 334 | 72.13 % |
| TROISIEME CONCOURS | 97 | 91 | 93.81 % |
| TOTAL | 800 | 799 | 99.87 % |

TAUX DE COUVERTURE DU NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL DE LA SESSION 2020

| CONCOURS | Nombre de postes initial | Nombre de candidats admis (avec les transferts de postes) | Taux de couverture |
|--------------------|--------------------------|---|--------------------|
| INTERNE | 250 | 409 | 163.60 % |
| EXTERNE | 505 | 243 | 48.11 % |
| TROISIEME CONCOURS | 84 | 79 | 94.04 % |
| TOTAL | 839 | 731 | 87.12 % |

Il est à noter que le jury de la session 2020 a décidé des transferts de postes suivants :

- Spécialité administration générale : transfert de 142 postes non pourvus du concours externe vers le concours interne et de 3 postes non pourvus du concours externe vers le troisième concours
- Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : transfert de 20 postes non pourvus du concours externe vers le concours interne
- Spécialité animation : transfert de 13 postes non pourvus du concours externe vers le concours interne

COMPARATIF – SESSIONS 2010 A 2020

| SESSIONS | Postes ouverts au concours | Nombre inscrits | Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité | Taux absentéisme en % | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission | Nombre de candidats admis | Taux de réussite en % | Taux de couverture des postes en % |
|----------|----------------------------|-----------------|---|-----------------------|---------------------------------|---|---------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| 2010 | 800 | 8649 | 5886 | 31.95 | 1385 | 1356 | 791 | 13.44 | 98.88 |
| 2011 | 700 | 8603 | 5691 | 33.85 | 1330 | 1306 | 693 | 12.18 | 99 |
| 2012 | 800 | 10250 | 6642 | 35.20 | 1310 | 1290 | 795 | 11.97 | 99.38 |
| 2014 | 800 | 11887 | 7245 | 39.05 | 1389 | 1355 | 800 | 11.04 | 100 |
| 2016 | 750 | 10844 | 6346 | 41.47 | 1527 | 1500 | 738 | 11.62 | 98.40 |
| 2018 | 800 | 10270 | 6037 | 41.24 | 1577 | 1535 | 799 | 7.77 | 99.87 |
| 2020 | 839 | 7117 | 4314 | 39,38 | 1108 | 1091 | 731 | 10,27 | 87.12 |

PROFIL DES CANDIDATS(ES) AUTORISE(E) A CONCOURIR ET PRESENTS(ES) A AU MOINS UNE EPREUVE ECRITE DE LA SESSION 2020

Le nombre de postes ouverts au concours est globalement en augmentation depuis 3 sessions, 39 postes supplémentaires en 2020, soit 4,87% par rapport à la session précédente (2018).

On constate, en revanche, une baisse très nette du nombre de candidats autorisés à concourir sur les dernières sessions et notamment celle de 2020 qui peut s'expliquer en partie par le contexte sanitaire de la France. En effet, les inscriptions ont eu lieu pendant le premier confinement en mai-juin 2020 par voie dématérialisée uniquement, c'était une première pour les candidats et également pour le CIG.

Toutefois le nombre de candidats inscrits au concours interne reste très largement supérieur au nombre d'inscrits au concours externe et trouve sa justification dans le fait que cette voie d'accès ne compte qu'une seule épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve obligatoire d'admission, ce qui semble être perçu par les candidats comme un concours plus facile, mais ce n'est pas vraiment le cas comme nous pourrons le constater tout au long de ce rapport.

De plus, toute note inférieure à 5/20 étant éliminatoire, les candidats privilégièrent le concours interne car l'épreuve orale de langue à l'admission n'est que facultative et ne comporte donc pas de note éliminatoire. Il est à préciser qu'au moment des inscriptions, les textes relatifs à la suppression des épreuves facultatives et obligatoires de langues compte tenu de la situation sanitaire n'étaient pas encore parus.

Le taux de présence global est en hausse très légère 60,61 % (58,78 % en 2018) mais il est fort probable que les contraintes sanitaires dues à la pandémie aient découragé certains candidats de se présenter aux épreuves en Ile de France. De plus, ils pouvaient être inscrits sur un centre d'examens plus proche de leur domicile et s'y sont peut-être présentés.

Ce cadre d'emplois attire toujours très majoritairement les femmes : 73.73 % de femmes pour 26.27 % d'hommes (en 2018 : 73.70 % de femmes pour 26.30 % d'hommes).

Ainsi, 61,81 % des candidats au concours externe ont moins de 30 ans alors que 95,58 % des candidats du concours interne et 96,70 % des candidats du troisième concours ont plus de 30 ans. Les proportions étaient sensiblement les mêmes en 2018.

Le plus jeune candidat du concours a 21 ans, le plus âgé 63 ans, l'âge moyen des candidats est de 39 ans.

Les candidats(es) sont majoritairement domiciliés en Ile de France quel que soit le type de concours (ressort géographique du centre organisateur) mais il convient d'ajouter que cette statistique est effectuée sur l'adresse personnelle des candidats au moment de leur inscription au concours c'est-à-dire en juin 2020.

83 % des candidats(es) inscrits(es) au concours externe ont un niveau de diplôme supérieur à celui requis (bac + 3).

40 % des candidats(es) inscrits(es) au concours interne déclarent avoir un niveau de diplôme supérieur à celui requis (bac + 3).

55 % des candidats(es) inscrits(es) au troisième concours déclarent avoir un niveau de diplôme supérieur à celui requis (bac + 3).

Il est à noter que 77 % des candidats au concours externe sont de « faux externes », ils sont déjà en poste dans la Fonction Publique notamment territoriale, majoritairement en commune. Cette situation se retrouve à chaque session.

97 % des candidats(es) au concours interne sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale dont près de la moitié en commune (47%).

78 % des candidats(es) du troisième concours déclarent être en poste dans la Fonction Publique, dont le tiers en commune (36%).

Les candidats des trois concours (externe, interne et troisième concours) déclarent pour plus de 56 % qu'ils n'ont pas suivi de préparation spécifique auprès d'établissements publics ou privés et qu'ils se sont préparés seuls.

23 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT.

ADMISSIBILITE – NIVEAU ET PROFIL DES CANDIDATS(ES) ADMISSIBLES

Les épreuves écrites d'admissibilité ont eu lieu le mardi 22 juin 2021 dans les locaux du Parc des expositions de Villepinte (93) halls 1, 2 et 4 en raison des mesures de distanciation physique obligatoires pendant la pandémie.

Les candidats étaient répartis dans 23 groupes de 250 places environ en fonction de la nature du concours (externe – interne et troisième concours) et de leur choix de spécialité.

Des dispositions particulières ont été prises pour les 82 candidats en situation de handicap : 58 candidats inscrits au concours interne – 10 au troisième concours et 14 au concours externe.

Au total, 42 candidats du concours interne se sont présentés, 7 du troisième concours et 7 du concours externe, soit 56 candidats (68,29 %).

Ils ont tous bénéficié d'un tiers temps supplémentaire sur les épreuves et certains d'aménagements particuliers tels que : sujets agrandis, ordinateur, fauteuil ergonomique, lit d'appoint, salle isolée pour matériel de reconnaissance vocale, secrétaire pour la lecture du sujet et l'écriture de la copie etc.

Il convient de souligner qu'aucun incident particulier n'a été signalé durant le déroulement des épreuves.

CONCOURS EXTERNE

Le concours externe d'attaché territorial comporte deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires.

Le sujet de l'épreuve de composition était identique pour les 5 spécialités.

Le sujet de l'épreuve de note était différent selon les spécialités.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Epreuve de composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/ formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Durée : 4 heures – Coefficient 3

| Spé | Nombre de candidats présents | Note + haute | Note + basse | Nbre notes éliminatoires | Nbre notes ≥ 10 | Moyenne |
|--------------|------------------------------|--------------|--------------|--------------------------|-----------------|--------------|
| ADG | 842 | 17.25 | 0 | 94 | 214 | 08 |
| Animation | 56 | 12 | 03 | 4 | 9 | 07.38 |
| Analyste | 12 | 13 | 04 | 1 | 3 | 08.60 |
| GSSS | 88 | 16 | 01.50 | 20 | 10 | 06.95 |
| Urba | 134 | 13.50 | 0 | 11 | 39 | 08.30 |
| TOTAL | 1132 | 17.25 | 0 | 130 | 275 | 07.84 |

Épreuve de note ayant pour objet de vérifier :

Pour les candidats ayant choisi la spécialité administration générale, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale ;

Pour les candidats ayant choisi la spécialité gestion du secteur sanitaire et social, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale ;

Pour les candidats ayant choisi la spécialité analyste, l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale ;

Pour les candidats ayant choisi la spécialité animation, l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale ;

Pour les candidats ayant choisi la spécialité urbanisme et développement des territoires, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale

Durée : 4 heures – Coefficient 4

| Spé | Nombre de candidats présents | Note + haute | Note + basse | Nbre notes éliminatoires | Nbre notes ≥ 10 | Moyenne |
|--------------|------------------------------|--------------|--------------|--------------------------|----------------------|--------------|
| ADG | 828 | 17 | 0 | 45 | 354 | 09.25 |
| Animation | 55 | 16 | 04 | 3 | 17 | 08.93 |
| Analyste | 12 | 14.25 | 08.75 | 0 | 11 | 12.19 |
| GSSS | 85 | 15.25 | 03 | 6 | 22 | 08.57 |
| Urba | 130 | 15.50 | 0 | 10 | 36 | 08.37 |
| TOTAL | 1110 | 17 | 0 | 64 | 440 | 09.46 |

Au total, 147 candidats sur les 1110 candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité ont obtenu au moins une note éliminatoire sur le concours externe, soit 13,24 %

Meilleures moyennes par spécialités :

Administration Générale : 16,14 sur 20, soit 113 points

Gestion du Secteur Sanitaire et Social : 14,36 sur 20, soit 100,50 points

Analyste : 13,14 sur 20, soit 92 points

Animation : 13,86 sur 20, soit 97 points

Urbanisme et développement des territoires : 14,64 sur 20, soit 102,50 points

LA MOYENNE GENERALE DU CONCOURS EXTERNE EST DE 08,65 / 20.

RESULTATS D'ADMISSIBILITE

| Spé | Nombre de postes ouverts au concours externe | Nombre de candidats autorisés à concourir | Nombre de candidats présents à au moins une épreuve écrite d'admissibilité | Nombre de candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité | Seuil d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles |
|--------------|--|---|--|--|-----------------------|---------------------------------|
| ADG | 348 | 1686 | 842 | 828 | 10 / 20 | 256 |
| Animation | 32 | 105 | 56 | 55 | | 14 |
| Analyste | 23 | 21 | 12 | 12 | | 9 |
| GSSS | 48 | 164 | 88 | 85 | | 18 |
| Urba | 54 | 239 | 134 | 130 | | 29 |
| TOTAL | 505 | 2215 | 1132 | 1110 | | 326 |

CONCOURS INTERNE

Le concours interne d'attaché territorial comporte une seule épreuve écrite d'admissibilité (rapport avec solutions opérationnelles).

Les sujets étaient identiques par spécialités avec ceux proposés aux candidats du troisième concours.

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Epreuve de rapport selon la spécialité choisie par le candidat

Pour la spécialité administration générale : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Pour la spécialité gestion du secteur sanitaire et social : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Pour la spécialité analyste : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale.

Pour la spécialité animation : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Pour la spécialité urbanisme et développement des territoires : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée 4 heures ; coefficient 4

| Epreuve de RAPPORT | Nombre de candidats présents | Note + haute | Note + basse | Nombre de notes éliminatoires | Nombre de notes \geq à 10 | Moyenne |
|-------------------------|------------------------------|--------------|--------------|-------------------------------|-----------------------------|---------|
| ADG | 2091 | 18 | 0 | 103 | 853 | 09.24 |
| GSSS | 287 | 16.50 | 0 | 16 | 105 | 08.94 |
| Analyste | 30 | 17 | 03 | 1 | 9 | 08.88 |
| Animation | 283 | 16.25 | 0 | 31 | 90 | 08.16 |
| Urbanisme | 111 | 15 | 01 | 4 | 25 | 08.23 |
| Moyenne Générale | | | | 08.69 / 20 | | |

RESULTATS D'ADMISSIBILITE

| Spécialités | Nombre de postes ouverts au concours interne | Nombre de candidats autorisés à concourir | Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | Seuils d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles |
|--------------|--|---|---|------------------------|---------------------------------|
| ADG | 173 | 3274 | 2094 | 11.50 / 20 | 478 |
| GSSS | 24 | 435 | 287 | 11.50 / 20 | 62 |
| Analyste | 11 | 39 | 30 | 10 / 20 | 9 |
| Animation | 15 | 401 | 286 | 11.50 / 20 | 51 |
| Urbanisme | 27 | 161 | 112 | 10 / 20 | 25 |
| TOTAL | 250 | 4310 | 2809 | | 625 |

Au total, 155 candidats sur les 2809 candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité ont obtenu au moins une note éliminatoire sur le concours interne, soit 5,52 %

Meilleures moyennes par spécialités :

Administration Générale : 18 sur 20, soit 72 points

Gestion du Secteur Sanitaire et Social : 16,50 sur 20, soit 66 points

Analyste : 17 sur 20, soit 68 points

Animation : 16,25 sur 20, soit 65 points

Urbanisme et développement des territoires : 15 sur 20, soit 60 points

TROISIEME CONCOURS

Le troisième concours d'attaché territorial comporte une seule épreuve écrite d'admissibilité (rapport). Les sujets étaient identiques par spécialités avec ceux proposés aux candidats du concours interne. Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Epreuve de rapport selon la spécialité choisie par le candidat

Pour la spécialité administration générale : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Pour la spécialité gestion du secteur sanitaire et social : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Pour la spécialité analyse : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale.

Pour la spécialité animation : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Pour la spécialité urbanisme et développement des territoires : la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son

aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée 4 heures ; coefficient 4.

| Epreuve de RAPPORT | Nombre de présents | Note + haute | Note + basse | Nombre de notes éliminatoires | Nombre de notes ≥ 10 | Moyenne |
|-------------------------|--------------------|--------------|--------------|-------------------------------|---------------------------|---------|
| ADG | 297 | 16.50 | 0 | 11 | 122 | 09.23 |
| GSSS | 34 | 14.50 | 04.75 | 1 | 14 | 09.19 |
| Analyste | 10 | 14.50 | 05.75 | 0 | 5 | 09.50 |
| Animation | 32 | 15.50 | 04.50 | 1 | 11 | 08.78 |
| Urbanisme | 21 | 12 | 03 | 2 | 5 | 07.99 |
| Moyenne Générale | | | | 08.93 / 20 | | |

Au total, 15 candidats sur les 394 candidats présents à l'épreuve écrite ont obtenu une note éliminatoire sur le troisième concours, soit 3,80 %

Meilleures moyennes par spécialités :

Administration Générale : 16,50 sur 20, soit 66 points

Gestion du Secteur Sanitaire et Social : 14,50 sur 20, soit 58 points

Analyste : 14,50 sur 20, soit 58 points

Animation : 15,50 sur 20, soit 62 points

Urbanisme et développement des territoires : 12 sur 20, soit 48 points

RESULTATS D'ADMISSIBILITE

| Spécialités | Nombre de postes ouverts au troisième concours | Nombre de candidats autorisés à concourir | Nombre de présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | Seuil d'admissibilité | Nombre d'admissibles |
|--------------|--|---|---|-----------------------|----------------------|
| ADG | 58 | 456 | 297 | | 122 |
| GSSS | 8 | 44 | 34 | | 14 |
| Analyste | 4 | 13 | 10 | | 5 |
| Animation | 5 | 46 | 33 | | 11 |
| Urbanisme | 9 | 33 | 21 | | 5 |
| TOTAL | 84 | 592 | 395 | | 157 |

PROFIL DES CANDIDATS(ES) ADMISSIBLES

Pour la session 2020, 76.27 % des candidats(es) admissibles sont des femmes, 23.73 % des hommes.

63.76 % des candidats(es) admissibles au concours externe ont moins de 30 ans alors que 94.08 % des candidats(es) admissibles du concours interne et 94.90 % des candidats(es) admissibles du troisième concours ont plus de 30 ans. Le ou la plus jeune candidat(e) admissible a 22 ans, le ou la plus âgé(e) 60 ans et l'âge moyen des candidats(es) admissibles est de 37 ans.

La majorité des candidats(es) admissibles est domiciliée en Ile de France (67 %), quel que soit le type de concours mais il convient d'ajouter que cette statistique est effectuée sur l'adresse personnelle des candidats(es) au moment de leur inscription au concours.

83 % des candidats(es) admissibles au concours externe ont un niveau de diplôme supérieur à celui requis (bac + 3),

40 % des candidats(es) admissibles au concours interne déclarent avoir un niveau de diplôme supérieur à celui requis (bac + 3),

55 % des candidats(es) admissibles au troisième concours déclarent avoir un niveau de diplôme supérieur à celui requis (bac + 3).

Il est à noter que 71 % des candidats(es) admissibles au concours externe sont de « faux externes », ils(elles) sont déjà en poste dans la Fonction Publique notamment territoriale et majoritairement en commune.

97 % des candidats(es) admissibles au concours interne sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale dont un peu moins de la moitié en commune (47 %).

78 % des candidats(es) admissibles du troisième concours déclarent être en poste dans la Fonction Publique majoritairement territoriale, dont 36 % en commune.

Les candidats(es) admissibles des trois concours (externe, interne et troisième concours) déclarent pour plus de 56 % qu'ils(elles) n'ont pas suivi de préparation spécifique auprès d'établissements publics ou privés et qu'ils(elles) se sont préparés(es) seuls(es). Seulement 23 % déclarent avoir suivi une préparation dispensée par le CNFPT, 2% par le CNED, 1% par un IPAG, 6% auprès d'autres organismes et 12 % n'ont pas renseigné la rubrique.

ADMISSION – NIVEAU ET PROFIL DES CANDIDATS(ES) ADMIS(ES)

Les 326 candidats admissibles au concours externe, les 625 candidats admissibles au concours interne et les 157 candidats admissibles au troisième concours d'attaché territorial pour les spécialités Administration générale, Analyste, Animation, Gestion du secteur sanitaire et social, et urbanisme et développement des territoires – Session 2020 soit 1108 candidats au total ont été convoqués pour l'épreuve orale d'entretien dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93) les 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 10 novembre 2021.

Pour les trois voies d'accès, l'épreuve orale de langue vivante (obligatoire ou facultative) a été supprimée pour cette session (décret n°2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale en

application de l'article 5 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19).

Les jurys d'entretien des concours externe, interne et troisième concours – spécialité administration générale étaient composés de 3 personnes (1 élu-1 fonctionnaire territorial de catégorie A et 1 personnalité qualifiée) dont un(e) président(e) qui était toujours l'élu(e).

Les candidats du concours externe – spécialité Gestion du Secteur Sanitaire et Social, Analyste ont été auditionnés par un jury plénier de 6 personnes.

Les candidats des concours externe et interne – spécialité Animation ont été auditionnés par un jury plénier de 6 personnes.

Les mesures de distanciation physique ont été appliquées à l'entrée des candidats dans le bâtiment et durant le déroulement de l'épreuve orale d'admission (mise à disposition de gel hydro-alcoolique, port du masque pour les candidats, jurys, surveillants, personnel du CIG, plexiglass pour le candidat dans la salle d'audition, désinfection de la table et de la chaise utilisées entre chaque candidat, aération des locaux ...).

A noter : 5 candidats nous ont fait une demande de passage de l'épreuve orale d'admission en visio-conférence (femmes enceintes ou personne présentant un handicap). Le CIG a accédé à ces requêtes sur production des justificatifs confirmant leur situation, les candidats étaient convoqués dans les locaux d'un CDG partenaire. (Disposition préconisée dans le cadre de la pandémie mais non obligatoire pour la fonction publique territoriale).

CONCOURS EXTERNE

Le concours externe d'attaché territorial comporte une épreuve orale d'admission obligatoire pour la session 2020 car l'épreuve obligatoire de langue a été supprimée au regard des dispositions réglementaires liées à la crise sanitaire.

Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, à partir d'une fiche individuelle de renseignement dont le modèle est disponible sur le site du centre de gestion organisant le concours. Lors de son inscription, chaque candidat constitue et transmet la fiche précitée au service organisateur du concours à une date fixée par celui-ci. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. La fiche de présentation n'est pas notée.

Durée : 25 mn, dont 10 mn au plus de présentation par le candidat ; coefficient 5 (pour cette session uniquement suite aux dispositions du décret n° 2020-1134 du 15 septembre 2020).

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet.

| Spécialité | Nombre de candidats présents | Note + haute | Note + basse | Nombre de notes éliminatoires | Nbre notes ≥ 10 | Moyenne |
|--------------|------------------------------|--------------|--------------|-------------------------------|-----------------|---------|
| ADG | 255 | 19 | 03 | 10 | 146 | 10,83 |
| Analyste | 9 | 12 | 05 | 0 | 2 | 08,06 |
| Animation | 14 | 16,50 | 05 | 0 | 7 | 10,70 |
| GSSS | 18 | 18,50 | 05 | 0 | 15 | 13,11 |
| Urbanisme | 29 | 19,50 | 04,50 | 1 | 21 | 11,78 |
| TOTAL | | | | 10.89 / 20 | | |

Au total, 11 candidats sur les 325 candidats présents à l'épreuve orale d'admission ont obtenu une note éliminatoire sur le concours externe, soit 3,38 %

Meilleures moyennes par spécialités (écrits + oral) :

Administration Générale : 15,50 sur 20, soit 198 points

Analyste : 12,04 sur 20, soit 144,50 points

Animation : 13,81 sur 20, soit 165,75 points

Gestion du Secteur Sanitaire et Social : 15,46 sur 20, soit 185,50 points

Urbanisme et développement des territoires : 16,67 sur 20, soit 200 points

LA MOYENNE GENERALE DU CONCOURS EXTERNE EST DE 10,89 / 20

RESULTATS D'ADMISSION

| Spé | Nombre de postes | Nombre de candidats autorisés à concourir | Nombre de présents à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité | Seuil d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Nombre de présents aux épreuves d'admission | Seuil d'admission | Nombre de candidats admis |
|--------------|------------------|---|--|-----------------------|---------------------------------|---|-------------------|---------------------------|
| ADG | 348 | 1686 | 828 | | 256 | 255 | | 188 |
| Analyste | 23 | 21 | 12 | | 9 | 9 | | 5 |
| Animation | 32 | 105 | 55 | | 14 | 14 | | 11 |
| GSSS | 48 | 164 | 85 | | 18 | 18 | | 17 |
| Urba | 54 | 239 | 130 | | 29 | 29 | | 22 |
| TOTAL | 505 | 2215 | 1110 | | 326 | 325 | | 243 |

CONCOURS INTERNE

Le concours interne comporte une épreuve orale d'admission obligatoire d'entretien. L'épreuve orale facultative de langues a été supprimée pour cette session.

Entretien débutant par une présentation par le candidat sur son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché territorial.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie

Durée : 25 mn, dont 10 mn au plus de présentation ; coefficient 5

| Spécialité | Nombre de candidats présents | Note + haute | Note + basse | Nombre de notes éliminatoires | Nbre note ≥ 10 | Moyenne |
|--------------|------------------------------|--------------|--------------|-------------------------------|----------------|---------|
| ADG | 471 | 20 | 02,50 | 8 | 315 | 11,85 |
| Analyste | 9 | 16 | 04 | 1 | 6 | 10,11 |
| Animation | 48 | 18 | 04 | 3 | 35 | 11,26 |
| GSSS | 60 | 19,50 | 04,50 | 1 | 32 | 11,19 |
| Urba | 25 | 19,50 | 03,75 | 3 | 15 | 11,35 |
| TOTAL | | | | 11.15 / 20 | | |

Au total, 16 candidats sur les 613 candidats présents à l'épreuve orale d'admission ont obtenu une note éliminatoire sur le concours interne, soit 2,61 %

Meilleures moyennes par spécialités (écrit + oral) :

Administration Générale : 18,67 sur 20, soit 168 points

Analyste : 16,44 sur 20, soit 148 points

Animation : 16,94 sur 20, soit 152,50 points

Gestion du Secteur Sanitaire et Social : 17,06 sur 20, soit 153,50 points

Urbanisme et développement des territoires : 16,39 sur 20, soit 147,50 points

LA MOYENNE GENERALE DU CONCOURS INTERNE EST DE 11,15 / 20

RESULTATS D'ADMISSION

| Spécialité | Nombre de postes | Nombre de candidats autorisés à concourir | Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | Seuils d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission | Seuils d'admission | Nombre de candidats admis |
|--------------|------------------|---|---|------------------------|---------------------------------|--|--------------------|---------------------------|
| ADG | 173 | 3274 | 2094 | 11,50/20 | 478 | 471 | 11,08 / 20 | 315 |
| Analyste | 11 | 39 | 30 | 10/20 | 9 | 9 | 10 / 20 | 6 |
| Animation | 15 | 401 | 286 | 11,50/20 | 51 | 48 | 11,75 / 20 | 28 |
| GSSS | 24 | 435 | 287 | 11,50/20 | 62 | 60 | 10,22 / 20 | 44 |
| Urba | 27 | 161 | 112 | 10/20 | 25 | 25 | 10 / 20 | 16 |
| TOTAL | 250 | 4310 | 2809 | | 625 | 613 | | 409 |

TROISIEME CONCOURS

Le troisième concours comporte une épreuve obligatoire d'admission (entretien). L'épreuve orale facultative de langues a été supprimée pour cette session.

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 mn, dont 10 mn au plus de présentation ; coefficient 5

| Spécialité | Nombre de candidats présents | Note + haute | Note + basse | Nombre de notes éliminatoires | Nbre note ≥ 10 | Moyenne |
|--------------|------------------------------|--------------|--------------|-------------------------------|---------------------|--------------|
| ADG | 118 | 20 | 03 | 7 | 69 | 11,03 |
| GSSS | 14 | 19,50 | 02.50 | 2 | 7 | 11,34 |
| Analyste | 5 | 14,50 | 06 | 0 | 3 | 11,20 |
| Animation | 11 | 16,50 | 5,50 | 0 | 6 | 10,30 |
| Urbanisme | 5 | 14 | 03,5 | 1 | 2 | 08,60 |
| TOTAL | 153 | 20 | 02.50 | 10 | 87 | 10,49 |

10 candidats(es) sur les 153 candidats(es) présents(es) ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6.53 %.

Meilleures moyennes par spécialités (épreuve écrite + orale obligatoire) :

Administration Générale : 17.33 sur 20, soit 156 points

Gestion du Secteur Sanitaire et Social : 17.18 sur 20, soit 155.50 points

Analyste : 14.50 sur 20, soit 130,50 points

Animation : 14,72 sur 20, soit 132,50 points

Urbanisme et développement des territoires : 12.67 sur 20, soit 114 points

La moyenne générale du troisième concours est de 10.49 / 20

RESULTATS D'ADMISSION

| Spécialité | Nombre de postes ouverts | Nombre de candidats admis à concourir | Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | Seuil d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission | Seuils d'admission | Nombre de candidats admis |
|--------------|--------------------------|---------------------------------------|---|-----------------------|---------------------------------|--|--------------------|---------------------------|
| ADG | 58 | 456 | 297 | 10 / 20 | 122 | 118 | 11 / 20 | 61 |
| GSSS | 8 | 44 | 34 | | 14 | 14 | 10,22 / 20 | 7 |
| Analyste | 4 | 13 | 10 | | 5 | 5 | 10 / 20 | 4 |
| Animation | 5 | 46 | 33 | | 11 | 11 | 11 / 20 | 5 |
| Urba | 9 | 33 | 21 | | 5 | 5 | 10 / 20 | 2 |
| TOTAL | 84 | 592 | 395 | | 157 | 153 | | 79 |

EVALUATION DES OUTILS DE SELECTION

EPREUVES ECRITES

CONCOURS EXTERNE

EPREUVE DE COMPOSITION :

Sujet Quel rôle les collectivités territoriales peuvent-elles jouer en faveur de la santé des habitants ?

Le sujet est adapté à la catégorie, à la filière et en lien avec les problématiques locales. Il a permis une bonne sélection des candidats(es).

Excellent choix de sujet : sujet totalement d'actualité tant du point de vue du contexte que des enjeux des collectivités territoriales. Il obligeait les candidats à mettre en perspective plusieurs champs d'intervention des politiques publiques.

L'intérêt du sujet est double : rôle habituel (direct ou indirect) des collectivités territoriales en faveur de la santé locale plus actions particulières lors de la présente crise sanitaire.

Le niveau des candidats(es) s'est avéré globalement faible à moyen.

Dans l'ensemble, le travail des candidats est décevant. Sur la forme, les codes de la dissertation sont moyennement respectés. Sur le fond, le sujet est traité trop légèrement et le plus souvent de manière réduite à la crise sanitaire actuelle. Les candidats manquent également de connaissances sur l'organisation territoriale.

Il existe beaucoup d'oubli sur les actions santé de la part des collectivités territoriales, manque de recul vis-à-vis du sujet.

EPREUVE DE NOTE (sujets différents par spécialité)

Thèmes des sujets :

- Spécialité Administration générale : La déontologie et la transparence de la vie politique locale
- Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social : La prise en compte de la santé mentale par les communes en milieu urbain
- Spécialité Analyste : La mise en place du télétravail dans les collectivités territoriales.
- Spécialité Animation : L'action des communes en faveur de l'égalité filles / garçons.
- Spécialité Urbanisme et développement des territoires : La place de l'art et des artistes dans le projet urbain

Les sujets, pour les cinq spécialités, sont jugés adaptés, la commande est en lien avec les spécialités, les problématiques locales et les enjeux territoriaux.

Les dossiers contiennent des documents de nature et forme variées, et sont jugés adaptés à la catégorie, justifiés et pertinents.

Pour la spécialité administration générale : Un sujet intéressant et d'actualité qui intervient dans un contexte d'abstention record donc qui est parlant pour les candidats.

Documents de nature et formes variées, adaptés à la catégorie, justifiés et pertinents.

La variété des documents et leur accessibilité permettaient aux candidats de disposer de tous les éléments pour avoir une approche d'ensemble du sujet. L'exercice devient donc plus technique sur les capacités de synthèse du candidat et celles à ressortir du dossier les éléments essentiels.

Pour la spécialité gestion du secteur sanitaire et social : Un dossier important en nombre de documents mais dont on pouvait facilement repérer les informations essentielles, il permettait aux candidats moins experts du sujet de répondre à la commande.

Les documents étaient accessibles par tous et fort bien étayés.

Un sujet adapté qui avait une double entrée (le sujet de la santé mentale contextualisé en milieu urbain), ce qui a posé des difficultés à un certain nombre de candidats.

Ce sujet correspondait pleinement aux questionnements des collectivités et impliquait plusieurs problématiques.

Globalement, le niveau des candidats(es) est plutôt moyen pour l'ensemble des spécialités.

Beaucoup de candidats ne maîtrisent pas la méthodologie de l'épreuve.

Certains ne connaissent même pas le cadrage de l'épreuve qui est sur le site de l'ensemble des centres de gestion.

Une problématique de gestion du temps de l'épreuve est réelle.

Bien souvent, seule une partie des informations essentielles du dossier a été exploitée.

Une approche souvent très déclarative. Les candidats ne tiennent pas compte, pour la majeure partie, du contexte fourni.

Un niveau rédactionnel très moyen pour un concours de catégorie A, beaucoup de copies présentent des fautes importantes. Les correcteurs déplorent une certaine pauvreté de l'expression écrite, beaucoup trop de fautes d'orthographe à ce niveau de concours. Certaines copies manquaient également de soin.

CONCOURS INTERNE et TROISIEME CONCOURS

Les sujets étaient identiques par spécialités pour les deux concours.

EPREUVE DE RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPERATIONNELLES (sujets différents par spécialité)

Thèmes des sujets :

- Spécialité Administration générale : Les enjeux du recrutement, solutions opérationnelles pour rendre la collectivité plus attractive dans ce domaine
- Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social : Le rôle des communes dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes
- Spécialité Analyste : Les réseaux d'objets connectés pour améliorer et optimiser les politiques publiques
- Spécialité Animation : La prise en charge des enfants en situation de handicap pendant les temps périscolaires et extrascolaires
- Spécialité Urbanisme et développement des territoires : Le rôle de l'urbanisme dans la préservation de la biodiversité

Les sujets, pour les cinq spécialités, sont jugés adaptés, la commande est en lien avec les spécialités et les problématiques locales.

Les dossiers contiennent des documents de nature et forme variées, et sont jugés adaptés à la catégorie, justifiés et pertinents. De plus, ils permettaient globalement la formulation de solutions opérationnelles appropriées.

Plus particulièrement, pour la spécialité administration générale, Un sujet d'actualité et d'importance au regard des enjeux financiers actuels des collectivités (baisse des dotations). Sujet très ouvert qui permettait de dégager des solutions opérationnelles.

Le dossier, même en absence de connaissance, permettait à tout candidat de trouver les éléments pour traiter convenablement le sujet. La variété de supports permet de s'approprier le sujet et d'identifier les enjeux et problématiques soulevés pour trouver des angles de traitement différents.

Le niveau des candidats(es) est jugé globalement moyen, voire faible à la fois en termes de méthodologie, d'expression et de connaissances.

De nombreux candidats ne maîtrisent pas le mode projet et très peu ont utilisé d'apports personnels.

La méthodologie de la partie propositions est maîtrisée par peu de candidats.

Les connaissances territoriales sont souvent peu mobilisées par les candidats.

Ils se sont souvent limités à proposer uniquement des actions trouvées dans les documents, cela ne correspond pas aux attendus de l'épreuve.

Au-delà de la capacité de synthèse, le dossier ne comportait peu d'éléments opérationnels à « recopier » ce que de nombreux candidats cherchent à faire.

L'analyse est nécessaire pour la conduite d'un projet cohérent.

Trop de projets types dans les copies souvent vagues et peu en lien avec le cœur du sujet. La méthodologie de projet est trop souvent « plaquée » et les propositions listées.

Le mode projet n'est pas totalement maîtrisé : peu de copies font part des différentes étapes. La composition des COPIL et COTECH est rarement complète et pertinente. Les missions de chacun ne sont pas bien connues. La place des élus est peu ou pas abordée.

Les propositions opérationnelles sont peu mises en valeur et explicitées. Les candidats font peu état de leurs connaissances de terrain.

Les devoirs sont très courts eu égard au niveau du concours (cat A).

Beaucoup de candidats perçoivent mal le rôle des élus et les relations entre ces derniers et les cadres de la fonction publique territoriale.

Un autre constat, les candidats manque de recul par rapport au terrain et donc d'une vision globale. Pour la spécialité animation, certains candidats ne se positionnent pas comme attaché et restent sur un rôle d'animateur.

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Rappel : Pour les trois voies d'accès, l'épreuve orale de langue vivante (obligatoire ou facultative) a été supprimée pour cette session (décret n°2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale en application de l'article 5 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19)

ENTRETIEN AVEC LE JURY

Le jury de cette session a adopté les grilles d'entretiens suivantes :

Concours externe

1) Présentation par le candidat de son parcours, voire de son parcours de docteur – 10 mn au plus

Maîtrise du temps imparti

Exposé structuré

Le candidat a su valoriser son parcours (voire son parcours de docteur)

Le jury est invité à vérifier les critères suivants par une mise en situation professionnelle

2) Aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (15 mn au plus)

Connaissances administratives générales / environnement professionnel et capacité à les exploiter

Capacité à résoudre les problèmes techniques (notamment dans la spécialité)

Capacité à résoudre les problèmes d'encadrement

Tout au long de l'entretien : motivation

Dynamisme, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit, mise en valeur du projet professionnel

Concours interne

1) Présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences acquises – 10 minutes au plus

Maîtrise du temps imparti

Exposé structuré

Le candidat a su valoriser son expérience professionnelle et les compétences acquises

Le jury est invité à vérifier les critères suivants par une mise en situation professionnelle

2) Aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (15 mn au plus)

Connaissances administratives générales / environnement professionnel et capacité à les exploiter

Capacité à résoudre les problèmes techniques (notamment dans la spécialité)

Capacité à résoudre les problèmes d'encadrement

Tout au long de l'entretien : motivation

Dynamisme, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit, mise en valeur du projet professionnel

Troisième concours

1) Exposé du candidat sur son expérience et les compétences acquises – 10 minutes au plus

Maîtrise du temps imparti

Exposé structuré

Le candidat a su valoriser son expérience et ses compétences acquises

Le jury est invité à vérifier les critères suivants par une mise en situation professionnelle

2) Aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi (15 mn au plus)

Connaissances administratives générales / environnement professionnel et capacité à les exploiter

Capacité à résoudre les problèmes techniques (notamment dans la spécialité)

Capacité à résoudre les problèmes d'encadrement

Tout au long de l'entretien : motivation

Dynamisme, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit, mise en valeur du projet professionnel

REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

L'épreuve orale d'admission est jugée appropriée, elle permet de déceler les qualités et compétences d'un futur attaché territorial. Elle couvre l'ensemble des compétences et qualités attendues : esprit de synthèse, gestion du temps imparti, connaissances théoriques dans la spécialité notamment, connaissance de l'environnement territorial et mises en situation sur l'encadrement.

Certains membres du jury estiment que la durée de cette épreuve orale est un peu courte pour ce niveau de recrutement.

Par ailleurs, quelques membres du jury considèrent qu'un exposé de 5 minutes pourrait suffire, ce qui permettrait de laisser 20 minutes au jury pour le questionnement.

Les mises en situation permettent de mesurer le niveau des candidats par rapport aux attentes et exigences d'un poste d'attaché territorial.

En revanche, pour le concours externe et le troisième concours la fiche de présentation du candidat n'apporte pas beaucoup à cet oral, d'autant plus que très souvent elle était remplie de manière très laconique.

Il pourrait être envisagé de prévoir pour cet entretien une partie connaissance et une partie analyse, et réflexion sur un thème précis.

A noter : la structuration de l'épreuve d'entretien du concours externe favorise les candidats déjà en poste. La précédente épreuve de 20 minutes sans exposé semblait plus appropriée à cette voie de concours.

Points forts des meilleurs(es) candidats(es) :

Bonne préparation (contenu structuré et bonne gestion du temps) et présentation des exposés, expression orale de qualité

Bonne progression, parcours intéressants, compétences acquises ou parcours de formation bien valorisés

Bonnes connaissances professionnelles, technicité avérée pour certains

Réactivité, ouverture d'esprit, dynamisme

Bon positionnement managérial

De réelles capacités à se projeter et à prendre de la hauteur sur les enjeux territoriaux, une volonté de trouver des solutions opérationnelles aux mises en situation proposées par le jury

Motivation clairement exprimée, implication professionnelle

Projets professionnels réfléchis et mise en avant des missions du service public

Points faibles des candidats(es) les moins performants(es) :

Faible niveau de préparation à l'épreuve

Exposé sans contenu réel

Manque de curiosité autour des questions liées à l'environnement territorial

Manque de réflexion sur la fonction d'encadrement et la posture managériale

Manque d'esprit critique et de prise de hauteur face à l'actualité territoriale

Les candidats n'arrivent pas à se projeter sur un poste d'encadrement de catégorie A, la posture managériale n'est pas acquise

Manque de curiosité intellectuelle hors de leur secteur d'activités

Projet professionnel non réfléchi

Les connaissances théoriques sont mal transposées lors des mises en situation concrètes

Des connaissances notamment législatives ou réglementaires non actualisées

Mauvaise gestion du stress pour certains

Les membres de jurys et examinateurs spécialisés déplorent que les candidats(es) aient une absence de connaissances théoriques et techniques de base.

Pour le concours externe : les candidats ne développent pas assez les acquis de la formation mais se concentrent principalement sur leur parcours professionnel

La motivation n'est pas perceptible ou clairement exprimée

Certains candidats présentent des difficultés à élaborer des réponses synthétiques

REMARQUES GENERALES SUR LES OUTILS PEDAGOGIQUES

Les outils pédagogiques fournis aux membres du jury pour l'épreuve d'entretien et notamment les bordereaux de notation sont appréciés car ils constituent une véritable aide à la rédaction des observations.

Le bordereau de notation est jugé efficace, globalement adapté, pas trop détaillé, permettant de prendre en compte les différents objectifs de l'entretien.

Les outils pédagogiques permettent de garantir une homogénéité et une harmonie entre les jurys, avec finie une capacité à favoriser l'équité entre les candidats(es).

Ils sont une aide précieuse pour le jury pour relancer certains entretiens

Il est souligné que malgré leurs exhaustivités ils ne brident pas les examinateurs, ce qui est particulièrement intéressant.

QUELQUES CONSEILS A DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES CANDIDATS(ES)

Afin d'éviter les désillusions d'un échec à ce concours, les candidats(es) doivent prendre conscience d'un certain nombre de points :

- Lire la note de cadrage de l'épreuve
- Ne pas réciter par cœur son exposé
- Valoriser leur projet professionnel,
- Démontrer leur motivation
- Se projeter sur des fonctions d'encadrement en ne retenant pas que les qualités d'écoute, la prise de décision fait partie des missions quitte à déplaire à ses équipes

- Se montrer plus curieux de l'environnement territorial, de ses enjeux, de son actualité
- S'ouvrir à l'ensemble des missions dévolues à un attaché territorial
- Prendre de la hauteur, se questionner, donner du sens, sortir de sa zone de confort
- Savoir démontrer ce qui est affirmé
- Avoir un avis critique sur les sujets abordés par le jury.
- Être en position d'écoute vis-à-vis du jury, avoir le bon positionnement
- La préparation à l'épreuve est indispensable, l'oral n'est pas une simple formalité
- Une veille sur l'actualité législative est nécessaire pour réussir ce concours

PROFIL DES CANDIDATS(ES) ADMIS(ES)

Pour la session 2020, 74.56 % des candidats(es) admis(es) sont des femmes, 25.44 % des hommes.

69.95% des candidats(es) admis(es) au concours externe ont moins de 30 ans alors que 92.66 % des candidats(es) admis(es) du concours interne et 93.67 % des candidats(es) admis (es) du troisième concours ont plus de 30 ans. Le ou la plus jeune candidat(e) admis(e) a 22 ans, le ou la plus âgé(e) 59 ans, l'âge moyen des lauréats(es) admis(es) est de 36 ans.

57.19 % des candidats(es) admis(es) sont domiciliés(es) en Ile de France pour l'ensemble des trois concours et 42.81 % des candidats(es) admis(es) sont domiciliés(es) hors région parisienne mais il convient d'ajouter que cette statistique est effectuée sur l'adresse personnelle des candidats au moment de leur inscription au concours.

89.72 % des candidats(es) admis(es) au concours externe ont un niveau de diplôme supérieur à celui requis (bac + 3).

53.55 % des candidats(es) admis(es) au concours interne déclarent avoir un niveau de diplôme supérieur à celui requis (bac + 3).

65.83 % des candidats(es) admis(es) au troisième concours déclarent avoir un niveau de diplôme supérieur à celui requis (bac + 3).

Il est à noter que 72.84 % des candidats(es) admis(es) au concours externe sont de « faux externes », ils(elles) sont déjà en poste dans la Fonction Publique.

92.67 % des candidats(es) admis(es) au concours interne sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale dont une relative majorité en commune 43.52 %.

91.14 % des candidats(es) admis(es) au troisième concours déclarent être en poste dans la fonction publique territoriale.

Pour les 3 voies de concours, 85.91 % des lauréats(es) ont un poste dans la fonction publique territoriale dont 39.12 % sont dans une commune, 18.88 % dans un conseil départemental, 11.09% dans une structure intercommunale et 6.30% dans un conseil régional.

Les candidats(es) du concours externe déclarent pour 53.50% qu'ils(elles) n'ont pas suivi de préparation spécifique auprès d'établissements publics ou privés et qu'ils(elles) se sont préparés(es) seuls(es). 21.82 % nous indiquent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT, et 11.52 % n'ont pas renseigné la rubrique.

Pour le concours interne, 42.79 % des candidats(es) admis(es) déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT, 44.75 % indiquent une préparation personnelle, et 8.39 % n'ont pas renseigné la rubrique.

45.57 % des candidats(es) admis(es) au troisième concours ont suivi une préparation personnelle, 37.98 % des candidats(es) ont suivi une préparation auprès du CNFPT, et 5.07 % n'ont pas renseigné la rubrique

PROFILS DES MEILLEURS(ES) CANDIDATS(ES) ADMIS(ES)

Concours Externe

Pour la spécialité Administration générale, la meilleure moyenne générale est de 16.50/20. Elle a été obtenue par une femme, domiciliée en Ile de France, âgée de 28 ans, titulaire d'un Master en ressources humaines. Elle déclare être en poste au sein d'une commune depuis 1 an ½, avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT.

Pour la spécialité Gestion du secteur sanitaire et social, la meilleure moyenne générale est de 15.46/20. Elle a été obtenue par une femme, domiciliée en Ile-de-France, âgée de 26 ans, titulaire d'un master en sciences politiques et action publique territoriale. Elle déclare être en poste au sein d'un conseil départemental depuis 1 an et n'avoir suivi aucune préparation spécifique au concours.

Pour la spécialité Analyste, la meilleure moyenne générale est de 12.04/20. Elle a été obtenue par une femme, domiciliée en région, âgée de 34 ans, titulaire d'un diplôme supérieur au niveau Bac + 5 en aménagement du territoire et télédétection. Elle déclare être en poste au sein d'un établissement public de coopération intercommunale depuis 3 ans et avoir suivi une préparation au concours auprès du CNED.

Pour la spécialité Animation, la meilleure moyenne générale est de 13.81/20. Elle a été obtenue par une femme, domiciliée en Ile-de-France, âgée de 27 ans, titulaire d'un diplôme supérieur au niveau Bac + 5 en droit constitutionnel. Elle déclare être étudiante et avoir réalisé une préparation auprès du CNED.

Pour la spécialité Urbanisme et développement des territoires, la meilleure moyenne générale est de 16.67/20. Elle a été obtenue par une femme, domiciliée en Ile-de-France, âgée de 27 ans, titulaire d'un diplôme d'IEP en carrières publiques et politiques européennes. Elle déclare être en poste au sein d'une métropole et ne pas avoir suivi de préparation spécifique.

Concours Interne

Pour la spécialité Administration générale, la meilleure moyenne générale est de 18.67/20. Elle a été obtenue par une femme, âgée de 56 ans, titulaire d'un BTS assistante de direction. Elle déclare être en poste au sein d'une communauté d'agglomération depuis 5 ans et avoir réalisé une préparation personnelle au concours.

Pour la spécialité Gestion du secteur sanitaire et social, la meilleure moyenne générale est de 17.06/20. Elle a été obtenue par une femme, âgée de 38 ans, domiciliée en Région et titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. Elle déclare être en poste au sein d'un conseil départemental depuis 14 ans et avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT.

Pour la spécialité Analyste, la meilleure moyenne générale est de 16.44/20. Elle a été obtenue par une femme, âgée de 51 ans, titulaire d'un master en nutrition et assurance qualité. Elle déclare être en poste au sein d'une commune depuis 14 ans et ne pas avoir suivi de préparation spécifique.

Pour la spécialité Animation, la meilleure moyenne générale est de 16.94/20. Elle a été obtenue par un homme, âgé de 33 ans, domicilié en Ile de France, titulaire d'un master en développement culturel et valorisation des patrimoines. Il déclare être en poste au sein d'une commune depuis 6 ans et avoir réalisé une préparation personnelle au concours.

Pour la spécialité Urbanisme et développement des territoires, la meilleure moyenne générale est de 16.39/20. Elle a été obtenue par une femme, âgée de 29 ans, domiciliée en Région, titulaire d'un master en urbanisme. Elle déclare être en poste au sein d'une communauté d'agglomération et avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT.

Troisième concours

Pour la spécialité Administration générale, la meilleure moyenne générale est de 17.33/20. Elle a été obtenue par une femme, domiciliée en région, âgée de 39 ans, déclarant être titulaire d'un diplôme supérieur au niveau Bac + 5 en marketing. Elle déclare être en poste au sein d'un établissement public depuis 12 ans et avoir réalisé une préparation au concours auprès du CNFPT.

Pour la spécialité Gestion du secteur sanitaire et social, la meilleure moyenne générale est de 17.28/20. Elle a été obtenue par une femme, domiciliée en Ile de France, âgée de 32 ans, déclarant être titulaire d'un master en management. Elle déclare être en poste au sein d'une commune depuis plus de 2 ans et avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT.

Pour la spécialité Analyste, la meilleure moyenne générale est de 14.50/20. Elle a été obtenue par un homme, âgé de 34 ans, domiciliée en région, déclarant être titulaire d'une licence en informatique. Il déclare être en poste au sein d'une structure intercommunale et avoir réalisé une préparation personnelle au concours.

Pour la spécialité Animation, la meilleure moyenne générale est de 14.72/20. Elle a été obtenue par un homme, âgé de 35 ans, domiciliée en région, déclarant être titulaire d'un master en management des organisations. Il déclare être en poste au sein d'une région, depuis 1 an et avoir suivi une préparation au concours auprès du CNED.

Pour la spécialité Urbanisme et développement des territoires, la meilleure moyenne générale est de 12.67/20. Elle a été obtenue par une femme, domiciliée en région, âgée de 41 ans, déclarant être titulaire d'un master en environnement, aménagement et développement agricole. Elle déclare être en poste au sein d'un établissement public de coopération intercommunale depuis 5 ans et avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT.

CONCLUSION GENERALE

Pour conclure, la session 2020 de ce concours d'attaché territorial s'est déroulée dans des conditions très correctes malgré le contexte sanitaire et les adaptations qu'il a nécessité. Le report des épreuves écrites d'admissibilité de novembre 2020 à juin 2021 a certainement eu un impact non négligeable sur la préparation des candidats et leur motivation. Certains ont probablement changé de projet professionnel entre leur inscription au concours et la tenue des épreuves écrites d'admissibilité.

Une particularité à relever pour la session 2020, c'est la « suppression » de l'épreuve obligatoire de langue pour le concours externe qui est facultative pour le concours interne et le troisième concours. Cette adaptation des épreuves correspondait à la situation sanitaire dont le but était de garder le moins longtemps possible un groupe de personnes dans des lieux confinés pour éviter l'extension

de la pandémie. Elle a parfois suscité des incompréhensions de la part des candidats parfaitement bilingues et a rassuré ceux qui ne l'étaient pas car cette épreuve est parfois éliminatoire notamment pour le concours externe.

Les sujets proposés aux épreuves écrites d'admissibilité, comme pour les sessions précédentes, étaient adaptés à la catégorie, d'actualité et en adéquation avec l'action des collectivités territoriales. Elles restent sélectives pour les candidats malgré le fait qu'ils soient majoritairement titulaires de diplômes supérieurs au niveau requis.

Le but premier de ce concours reste la sélection non seulement des meilleurs(es) candidats(es) mais également de ceux ayant le profil le plus en adéquation avec les missions qui peuvent être confiées à un attaché territorial pour chaque spécialité.

La sélectivité du concours se confirme de session en session aussi bien pour les épreuves écrites d'admissibilité que pour les épreuves orales d'admission. Le contexte sanitaire n'a pas amené les correcteurs et les membres du jury à être plus indulgents, le niveau d'exigence est resté le même.

Chaque session le démontre « la réussite à ce concours nécessite des candidats(es) un véritable investissement dans leur préparation ».

Il est nécessaire d'acquérir un bon niveau de culture générale (orthographe et syntaxe sont indispensables), une véritable connaissance de l'environnement territorial, de son actualité et de ses enjeux, de démontrer des capacités à manager un service, une équipe, tout en ayant un sens réel du service public et des ses exigences et enfin avoir conscience du rôle qu'un(e) cadre doit tenir dans le processus d'aide à la décision auprès des élus.

Durant cette session, les jurys ont été surpris par le nombre de candidats qui ne souhaitaient pas encadrer de personnel et dans le cadre de l'exposé sur leur projet professionnel n'envisagent de construire leur carrière qu'en qualité de chef de projet. Visiblement la gestion de personnel semble être perçue comme contraignante et source de difficulté.

Certains candidats ont encore choisi la spécialité dans laquelle ils se sont inscrits en fonction de critères mathématiques (nombre de poste/nombre d'inscrits, taux de réussite). Si les épreuves écrites en fonction de leur nature peuvent ne pas être trop sélectives, l'épreuve orale s'avère être rédhibitoire car elle porte en grande partie sur la spécialité et sur la spécialité et suppose des connaissances sur le domaine concerné. Ce choix peut être source de désillusion et d'échec. Un choix intelligent se fait en fonction de son cursus de formation, de son parcours professionnel, de sa motivation, de sa vision du métier que l'on veut exercer.

On observera que les taux de réussite ont quelque peu évolué entre les concours des sessions 2018 et 2020 ; on assiste à un hausse du taux de réussite des concours externe et interne et à une baisse du taux pour le troisième concours.

Un constat qui ne fait que se confirmer à chaque session, parmi les candidats(es) du concours externe déclarés lauréats(es), le nombre de « faux externes » (candidats(es) déjà en poste dans la fonction publique) reste très important : ils représentent 72,84 % d'entre eux. Il est d'ailleurs vraisemblable que ce chiffre a dû évoluer depuis car il est figé dans nos données statistiques à la période d'inscription au concours qui était mai- juin 2020.

La situation est encore plus significative pour le troisième concours puisque 91, 14 % des lauréats sont en poste dans la fonction publique, il n'attire pas vraiment de nouveaux profils.

C'était le grand changement de la session 2020, l'épreuve orale notamment du concours externe est passée de 20 minutes sans présentation (session 2021) à 25 minutes avec une présentation de 10 minutes. On peut regretter le manque d'intérêt des candidats du concours externe pour la fiche de renseignements qu'ils devaient remplir et fournir au jury lors de leur audition. Elle a très souvent été négligée sans aucune valeur ajoutée pour le jury puisque certains membres proposent même de la supprimer, même constat pour les titulaires d'un diplôme de docteur qui devaient passer une épreuve orale adaptée.

En effet, il a été compliqué d'interroger les titulaires d'un diplôme de docteur sur leur thèse, certains précisant qu'ils ne souhaitaient pas revenir sur ce travail car il leur avait laissé de très mauvais souvenirs et au contraire voulaient aller à des thématiques plus ouvertes et plus stimulantes.

Comme pour les sessions précédentes, le jury a voulu un concours sélectif et donc des lauréats de bon niveau tant sur le plan rédactionnel que sur les connaissances de l'environnement territorial, de ses enjeux et de son actualité. Il tient également à ce que ces futurs cadres soient de vrais manageurs mais également des personnes ressources permettant aux élus de prendre les décisions les plus pertinentes, en phase avec les besoins de leurs administrés et des contraintes budgétaires actuelles.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du jury pour la qualité de leur travail, leur disponibilité, leur sens du service public et l'investissement dont ils ont fait preuve pour que la Fonction Publique Territoriale puisse recruter des collaborateurs(trices) de qualité. Il convient de souligner qu'ils ont respecté comme l'ensemble des candidats les mesures de distanciation mises en place par le CIG de la Grande Couronne et imposées par la situation sanitaire.

Je tiens également à remercier le personnel du CIG de la Grande Couronne pour sa grande mobilisation, son professionnalisme et son accompagnement sans faille du jury dans les différentes étapes de réalisation de ce concours en veillant au respect d'un ensemble de règles très strictes en matière d'accès à la fonction publique tout en sachant être à l'écoute des jurys et des candidats(es).

Le Président du Jury



**Francis CAMMAL,
Maire de Gien,
Vice-président de la Communauté de communes
de Gien**